



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION du BASSIN DE BRIVE ET DE TULLE AGGLO 2018 - 2021

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le territoire de projet de l'Agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglo, composé par **les EPCI** suivants :

- **la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**, représentée par M. Frédéric SOULIER, son Président,
- **la Communauté d'Agglomération de Tulle, ci-après dénommée Tulle Agglo**, représentée par M. Michel BREUILH, son Président,

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine en date du 12/04/2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire de l'Agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglo

Vu la délibération de l'Agglomération du Bassin de Brive en date du / / 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire de l'Agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglo autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de l'Agglomération de Tulle en date du / / 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire de l'Agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglo et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire de l'Agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglo a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

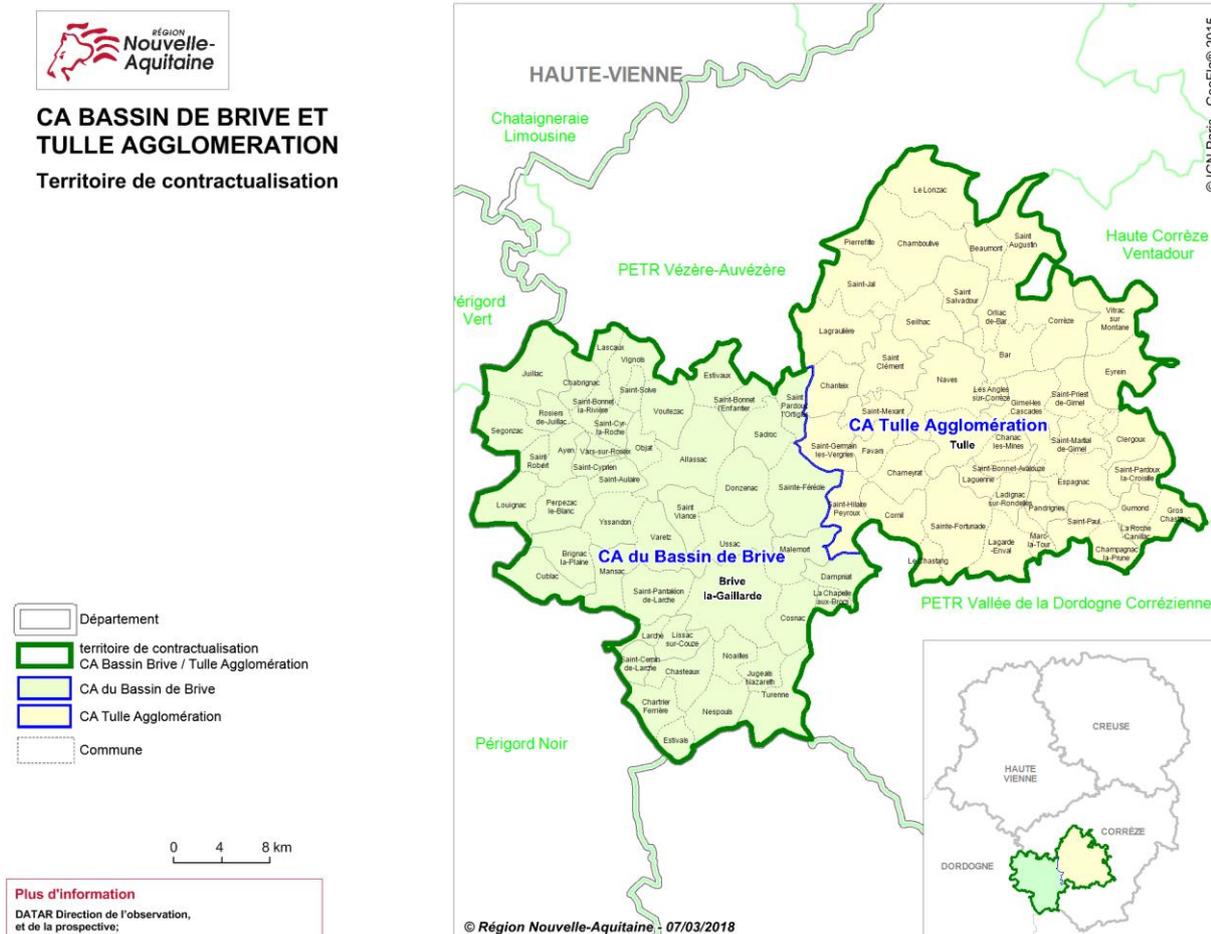
Un territoire de projet : le territoire de l'Agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglo

Le territoire du Bassin de Brive et de Tulle Agglomération est constitué des 2 EPCI : l'Agglomération du Bassin de Brive (48 communes) et Tulle Agglo (45 communes).

Ce territoire situé à l'Est de la Région Nouvelle-Aquitaine est composé de 93 communes au cœur de la Corrèze, pour un total de 151 410 habitants. Il s'étend sur une superficie de 1 676 km².

La synthèse du diagnostic du territoire et les principaux enjeux figurent en annexe 1

Le territoire de l'Agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglo : 2 EPCI, 93 communes, 151 410 habitants
Présentation du territoire de contractualisation



1. La situation de vulnérabilité du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de de Brive et de Tulle Agglo

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, intermédiaire, plus vulnérable. Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les EPCI de la façon suivante :

- Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : **situation de vulnérabilité intermédiaire**
- Tulle Agglo : **situation à faible vulnérabilité**

2. La stratégie de développement du territoire de l'Agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglo

Au-delà des axes précisés ci-dessous, le territoire l'Agglomération du Bassin de Brive et de Tulle agglo et du Bassin de Brive s'appuie sur une collaboration présente dans de nombreux domaines qui ont déjà donné lieu à une coopération dynamique et innovante :

En matière culturel, un EPCC a été créé entre Tulle et Brive pour proposer une scène nationale de théâtre. Cette nouvelle entité propose désormais une programmation combinée et développe des projets faisant le pont entre les deux villes centres.

Dans le domaine sportif, Tulle et Brive fêtent la 10ème édition de la Tulle Brive Nature qui est l'évènement sportif annuel regroupant différentes disciplines (Trail, randonnées, VTT, cyclo) permettant une découverte des territoires avec un départ et une arrivée sur Brive et Tulle. Par ailleurs dans le cadre du développement d'équipement sportif, la Ville de Brive et Tulle agglo ont assuré la réalisation en groupement de commande des pistes d'athlétisme (une à Brive et une à Tulle). Ce groupement de commande d'une ampleur unique avait permis aux deux collectivités, au-delà des économies réalisées, d'engager au niveau sportif une entente des deux clubs d'athlétisme.

Responsable de **l'organisation des transports** sur leur territoire, les deux agglomérations sont membres du bassin de mobilité Limousin Périgord dans le cadre du syndicat mixte de la mobilité de nouvelle aquitaine. Un plan d'actions commun est d'ailleurs développé pour améliorer les mobilités entre territoires.

Au niveau économique, des liens se structurent avec la confirmation d'un territoire unique pour les territoires d'industrie.

Ce contrat est l'occasion de renforcer ce partenariat autour d'une réflexion stratégique commune et complémentaire entre les deux territoires. Elle se concrétise par la volonté de rechercher l'émergence de projet concerté et d'actions conjointes.

Thématiques	Contextes / Perspectives
Formation, emploi	La possibilité de mener ensemble une étude GPECT a été amorcée. Ce souhait permettrait ainsi de disposer d'une vision globale des deux bassins de formation et d'emploi. Cela permettra de mieux cerner les besoins et d'être dans une approche complémentaire des actions.
Tourisme / sport nature	Les deux agglomérations sont dotées d'OTI à l'échelle intercommunale depuis plusieurs années avec des thématiques communes notamment sur le sport de pleine nature. Le territoire de projet va ainsi, avec l'appui de l'ingénierie, pouvoir travailler sur un développement associant les acteurs.
Energie renouvelable / Développement durable	Une réflexion est en cours sur une réponse en commun à un AMI région (hydrogène) afin de promouvoir notamment des modes de déplacement propre.
Commerce artisanat	Un engagement des deux territoires se profile autour d'une action sur la transmission reprise de commerces avec la CMA qui permettrait de répondre de manière concertée aux problématiques rencontrées dans le secteur de l'économie de proximité.
Agriculture	Une collaboration des deux territoires autour d'une action sur les circuits courts est en réflexion ce qui permettrait d'optimiser les débouchés pour les productions locales.

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie de développement autour de 4 axes structurants :

Axe 1 - Renforcer l'attractivité du territoire dans un contexte concurrentiel par une économie locale dynamique et qualitative

1.1 Développer l'offre de formation sur le territoire et améliorer les conditions de vie étudiant par des parcours de formation accessibles et adaptés aux métiers de demain

Le territoire regroupe l'essentiel de l'offre de formation du département. C'est une offre diversifiée et complémentaire entre les deux agglomérations qui accueillent de nombreux étudiants même si elles souffrent de la concurrence des grandes agglomérations proches (Limoges, Bordeaux, Toulouse). Il s'agit néanmoins d'une offre de proximité, accessible et de qualité pour laquelle il convient de renforcer l'attractivité et la continuité des parcours en adéquation avec les besoins des entreprises et du territoire.

Projets clés : « Campus universitaires de Brive et de Tulle », « Institut de formation paramédicale rattaché au centre hospitalier » (*Brive*), « Restaurant interentreprises et universitaire » et « Rénovation du bâtiment 419 pour formations paramédicales » (*Tulle*), « Enseignement à distance PACES » (*Brive* - en amorçage), « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales » (*Tulle Agglo* et en amorçage pour *CABB*)

1.2 Soutenir et valoriser le maintien des commerces, des services et équipements, en centre bourg et centre-ville, porteurs d'une économie locale accessible et de qualité, pour une économie de proximité dynamique et solidaire

Le tissu économique est marqué par une forte présence de petites entreprises, un faible dynamisme de création d'entreprises et un moindre renouvellement sur le territoire. Les deux agglomérations mènent ainsi une politique volontariste de soutien à l'implantation d'activités et de services de proximité. Il en découle des enjeux importants de revitalisation de centres villes/centres-bourgs, d'accès aux services, d'attractivité du territoire ainsi que de maintien et d'accueil de nouvelles populations.

Projets clés : « Actions cœur de ville et démarche globale mobilité » (*Tulle Agglo*), « Aménagement du parc de la Salvénie dans une démarche économique » (*Laguenne* - en amorçage), « Soutien à l'économie de proximité du territoire dans le cadre des opérations collectives de modernisation » (*CABB* et *Tulle Agglo* - en amorçage)

1.3 S'appuyer de manière raisonnée sur son patrimoine naturel et développer une offre marchande diversifiée de qualité pour renforcer son potentiel touristique accueillant entre eau calme et eau vive

Le territoire présente un potentiel touristique de pleine nature important avec de nombreux sites naturels attractifs à conforter et à développer. Ces sites sont propices à un tourisme vert et sportif autour notamment d'activités diversifiées et complémentaires d'eau calme et d'eau vive. Ils sont également des supports d'événements nationaux et internationaux contribuant à la renommée du territoire. Néanmoins la période touristique est de courte durée et la capacité d'hébergements marchands peu développée d'où une forte concurrence des sites avoisinants mieux dotés. Il convient d'améliorer de manière qualitative et diversifiée l'accueil et l'offre d'hébergement touristique pour exprimer pleinement ses ressources et sa spécificité territoriale.

Projets clés : « Projets liés au Pôle Sport Nature Causse Saillant » (*CABB*), « Village de vacances » (*Ayen*), « Parc touristique et de loisirs » (*Turenne Gare*)

1.4 Favoriser l'accessibilité du territoire et créer des conditions favorables à l'implantation d'entreprises et l'émergence de porteurs de projets économiques pour une attractivité et une position carrefour renforcées

Ce territoire carrefour a de nombreuses interactions entre les deux agglomérations et avec les bassins de vie frontaliers. La dynamique économique a été fragilisée par les mutations et les effets de la crise. Il s'agit de donner des conditions d'implantation favorables et de soutenir le développement économique de qualité par des aménagements structurants, accessible et des outils fédérateurs et innovants.

Projets clés : « Espace des congrès » (CABB) et « l'Espace de formation et de professionnalisation partagé en lien avec l'espace des congrès » (*Chambre des commerces et de l'industrie de la Corrèze*) participant au tourisme d'affaires et regroupant un ensemble de services liés à l'économie en centre-ville de Brive, « Hôtel initio Hors les murs » (*Tulle Agglo*), Tiers lieux « Les bains douches numériques » sur Tulle Agglo (*Corrtch territoire numérique*) et « Déplacement du tiers lieu "Le 400" sur un emplacement stratégique central à Brive » (en amorçage)

Axe 2 - Favoriser la cohésion territoriale grâce à un territoire équilibré, inclusif et solidaire

2.1 Favoriser l'accès aux soins et à la prévention santé de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire pour une couverture territoriale des nouveaux besoins de santé

Une disparité d'accès aux services notamment de santé est à noter. Il s'agit donc de développer l'offre de santé et faciliter son accessibilité pour les personnes les plus isolées. Le vieillissement de la population incite également de manière complémentaire à prendre en compte le vieillissement de la population et les besoins rencontrés par les personnes âgées pour promouvoir un territoire de solidarité intergénérationnelle.

Projets clés : « Maison de santé pluridisciplinaires » (*Juillac*), « Expérimentation d'une offre santé dans quartier prioritaire du Rivet » (CABB – en amorçage), « Maison commune en lien avec la maison de l'autonomie » (*St-Féréole* – en amorçage)

2.2 Améliorer le cadre de vie et le mieux vivre ensemble en développant l'attractivité et la mixité sociale des quartiers pour une cohésion sociale inclusive

Le territoire, contrasté entre l'urbain et le rural nécessite la recherche de développement équilibré. Premier territoire de concentration démographique du département, il connaît une population fragilisée dans certains quartiers à forte densité. Ces zones très urbanisées nécessitent un accompagnement spécifique pour enrayer le risque de relégation et renforcer leur intégration au développement de la ville et du territoire de projet.

Projets clés : Actions liées à l'ANRU sur Rivet et Gaubre (CABB) : intervention uniquement de FEDER sans aide régionale car les dépenses ne sont pas centrées sur l'économie et l'emploi

2.3 Faire du sport et de la culture, des facteurs d'attractivité, de développement économique et touristique pour une économie présentielle dynamique

Les équipements culturels et sportives contribuent à l'ancrage et au bien vivre des populations locales en renforçant son appropriation et le sentiment d'appartenance. De plus ils participent à sa renommée et à son attractivité auprès d'une population extérieure par l'organisation notamment de grands événements sportifs et culturels. Ces équipements sont particulièrement pourvoyeurs d'économie présentielle.

Projets clés : « Activités culturelles et artistiques de la scène nationale » (*EPCC L'Empreinte*), « Cité de l'Accordéon et des patrimoines de Tulle » (*Tulle*), « Construction d'un bâtiment muséal à Tintignac » (*Naves/ SEM*), « Travaux Musées Labenche et Michelet » (*Brive*), « Hébergements résidence d'artistes » (*Chanteix*), « Médiathèques » (*Malemort, St-Pantaléon de Larche*), « Rénovation du centre d'excellence de formation du club Athlétique Brive Rugby » (CAB – en amorçage) et « remise à niveau des équipements » (dojo), Pôle culturel (*Brive – en amorçage*)

Axe 3 - Conforter un cadre de vie préservé durable en s'appuyant sur ses ressources spécifiques

3.1 Maintenir une agriculture dynamique en s'appuyant notamment sur l'agriculture biologique et le développement des circuits courts pour une ressource agricole diversifiée et valorisée

Le territoire possède une agriculture de qualité mais il existe des besoins de développement de la transformation des productions agricoles et de la diversification commerciale. Il s'agit de valoriser et soutenir les filières courtes par le maillage du territoire en s'appuyant sur des infrastructures adaptées telles que les halles alimentaires à usage multiple. En effet, ces équipements répondent non seulement la nécessaire diffusion économique et touristique des productions locales, mais aussi à un besoin de cohésion sociale, d'animation et de convivialité participant à la revitalisation des centres bourgs.

Projets clés : « Espace Atelier de transformation de produits agricoles » (*Tulle Agglo*), « Structurer la filière locale d'approvisionnement en produits agricoles de proximité à destination des professionnels du secteur alimentaire en Corrèze » (*Chambre d'Agriculture*), « Aménagements de halles » (*Objat, St-Cernin de Larche + en amorçage Le Lonzac, Chabrignac, Cornil*)

3.2 Favoriser la transition énergétique et les modes de déplacements doux pour un développement du territoire respectueux et durable

La transition écologique et énergétique est une préoccupation majeure pour promouvoir un développement respectueux et durable. Le développement des modes de chauffage biomasse, le recours aux énergies renouvelables, la valorisation des déchets en diversifiant les filières de recyclages sont des objectifs prioritaires pour garantir la qualité du cadre de vie en même temps qu'ils sont créateurs d'emplois et de richesses. Ils doivent être couplés avec le renforcement des modes déplacements doux en favorisant l'utilisation des transports en commun et l'alternative à la voiture.

Projets clés : « SEM Chaufferies Bois » (*Tulle Agglo*), « Autoconsommation photovoltaïque de 3 sites eau potable / assainissement » (*CABB*), « Biométhanisation » (*Brive*), « Démarche globale mobilité » (*Tulle Agglo*), « Bornes de recharges pour véhicules électriques » (*CABB et Tulle Agglo*), « Rénovation énergétique de bâtiments » (*Cosnac, Ussac*)

3.3 Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et bâti existant afin de renforcer l'attractivité et l'appartenance au territoire pour une identité locale ressource et fédératrice

De nombreux sites remarquables naturels ou architecturaux sont à noter. Cette qualité patrimoniale n'est pas suffisamment valorisée et nécessite d'être renforcée pour améliorer sa lisibilité, son identité. Il s'agit donc de restaurer et de valoriser le potentiel socio-économique et touristique du territoire pour en faire pleinement une ressource de développement et d'identité locale.

Projets clés : « Restauration des collégiales » (*Brive, Turenne*), « Valorisation du Castel » (*Gimel les Cascades*), « Travaux sur églises » (*Donzenac, Corrèze, Yssandon, Estivals, Malemort, Naves, Seilhac, Vignols*)

Axe 4 - Mettre en place une gouvernance ouverte de projet à l'échelle du territoire de contractualisation

4.1 Développer les habitudes de travail et la complémentarité entre les deux agglomérations, moteurs du département

Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière d'économie, de formations et de développement des activités de pleine nature.

Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre du SRDEII, tourisme, culture, etc.

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des lycées 2017-2021, la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir 20.4 M€ pour des opérations de restructuration (5.5 M€ Lycée d'Arsonval pour le bâtiment externat ; 5.4 M€ Lycée Cabanis pour l'atelier et cuisine ; 9.5 M€ Lycée Pisani pour les espaces administratifs et éducatifs).

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (FESI), que sont les Fonds européens de développement régional (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Limousin) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Enfin, le territoire de l'agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglo bénéficie de deux programmes LEADER 2014-2020 :

- GAL Territoire Ouest Corrèzien dont l'enveloppe financière s'élève à 2 287 015 € ;
- GAL de Tulle dont l'enveloppe financière s'élève à 2 092 184 €

Le territoire de Tulle Agglo a été retenu à l'appel à projet Massif Central 2018-2021, « Relever le défi démographique » dans le cadre de la politique d'accueil et d'attractivité. Il a ainsi défini sa stratégie pour « Favoriser l'attractivité en matière de santé et de formation » et mobilise une ingénierie dédiée à hauteur de 1 ETP, financée à 50% au titre du FEDER.

De plus le territoire de l'Agglomération du Bassin de Brive a été retenu à l'appel à projet Massif Central 2018-2021, « Pôle de pleine Nature » et mobilise une ingénierie dédiée à hauteur de 1 ETP, financée à 40% au titre du FEDER.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du territoire de l'Agglomération de Brive et de Tulle Agglo** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et l'Agglomération de Brive et Tulle Agglo en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques pour renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoïne.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants via leurs supports d'informations (bulletins, site Internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire de l'agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglomération pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire, le territoire de l'agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglomération prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 3 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Alain ROUSSET

Le Président
de la Communauté d'Agglomération du
Bassin de Brive

Frédéric SOULIER

Le Président
de la Communauté d'Agglomération de Tulle

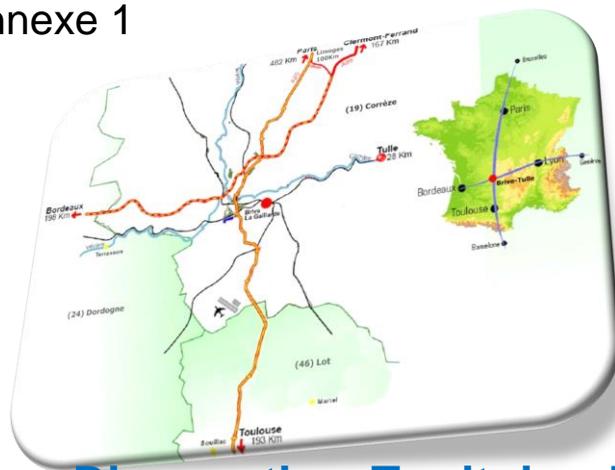
Michel BREUILH

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

Annexe 1



Diagnostic – Territoire de contractualisation Bassin de Brive et Tulle Agglomération *Synthèse*



Plan de Présentation

Rappel méthodologique

- I- Structuration du Territoire
- II- Evolution démographique et facteurs d'attractivité
- III- Dynamique économique du territoire
- IV- Situation sociale du territoire

Récapitulatif des principaux enjeux



Rappel méthodologique

Méthodologie

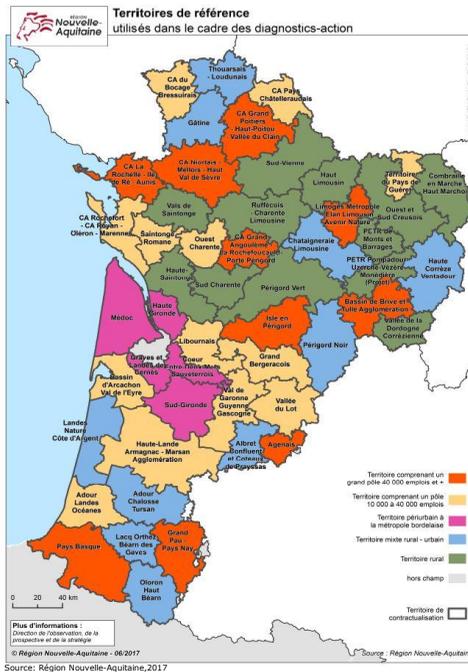
Territoire de référence...

... Grand pôle de 40 000 emplois et plus

▪ Territoire de projet est nommé « Bassin de Brive et Tulle Agglomération ».

▪ comparé à la situation régionale, à la situation de la France de province (hors Ile de France) et aux territoires de référence de structures comparables. = faire ressortir les spécificités

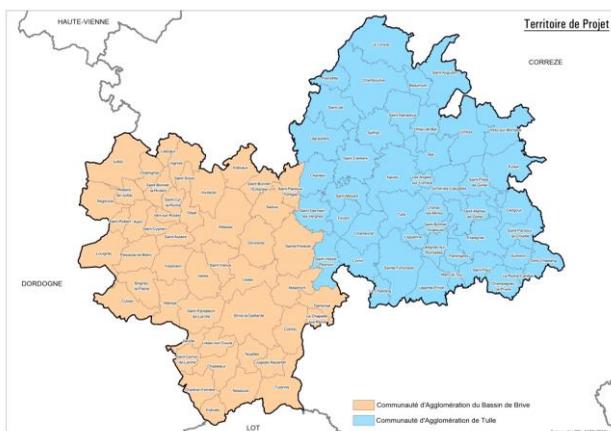
+ niveau de comparaison à l'échelle communale pour voir les disparité sur le territoire, pas présenté ici mais intégré au rapport diagnostic qui sera finalisé après ce Conil





I- Structuration du Territoire

Structuration du territoire
Deux EPCI, 93 communes...



Le territoire de contractualisation est composé de deux EPCI :

- *la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (48 communes)*

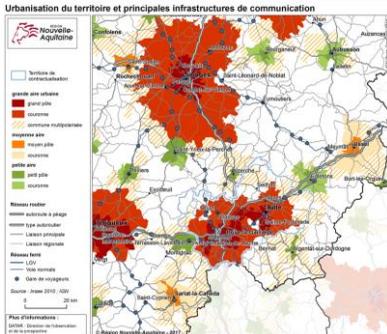
- *et la Communauté d'Agglomération de Tulle (45 communes)*

... 151 410 habitants

- *151 410 habitants en 2014, soit 2,6% de la population régionale Nouvelle-Aquitaine. Il concentre 62,7% de la population corrézienne et compte les deux plus grandes aires urbaines du département : Brive et Tulle.*

- *Il est à noter la proximité du territoire de projet avec les Départements de la Dordogne et du Lot ainsi qu'avec les aires urbaines de Limoges et Périgueux.*

Structuration du territoire
Un territoire carrefour...



Contrasté entre l'urbain et le rural



▪ **Caractère à la fois rural** (avec près de 88% des communes de moins de 2000 habitants) près d'une commune sur deux à moins de 500 habitants

▪ **Caractère plus urbain** avec des pôles de concentration démographique principalement autour de **Brive et Tulle** où les 11 communes de plus de 2000 habitants rassemblent 63% de la population du territoire.

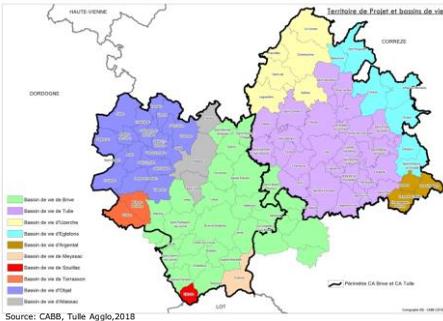
Les axes routiers et ferroviaires confèrent au territoire une **position de « carrefour »**, facilitant son accessibilité :

▪ Au **croisement de l'A89 et de l'A20** (accès aux métropoles toulousaine, bordelaise, lyonnaise et clermontoise).

▪ Au centre **d'une étoile ferroviaire à 6 branches** au départ de Brive, avec un axe renforcé Brive – Tulle (irrigation vers Limoges-Paris, Cahors-Toulouse, Périgueux-Bordeaux, Clermont-Ferrand / Lyon, et Aurillac).

▪ Le territoire **desservi par l'aéroport «Brive vallée de la Dordogne»**, reliant à Paris, Ajaccio et à des destinations européennes = **atout** à valoriser notamment pour l'accueil d'une **population touristique et active très mobile** (cadres ou chefs d'entreprises notamment).

Structuration du territoire
Un territoire carrefour...



Source: CABB, Tulle Agglo, 2018

Brive et Tulle ,deux principaux pôles d'emploi :

▪ Brive compte 25647 emplois (45% de l'emploi du territoire)

▪ Tulle compte 11048 emplois (19% de l'emploi du territoire)

Les bassins de vie qui rassemblent majorité des équipements et services :

- Bassin de Brive
- Bassin de Tulle
- Bassin d'Objat
- Et bassin d'Allasac.

Certaines communes sont tournées vers des bassins de vie extérieurs au territoire de projet (Terrasson, Meyssac, Souillac, Uzerche, Egletons, Argentat)

... Entre de différents bassins de vie

De nombreux déplacements (domicile travail):

Lieux de travail	Nombre d'actifs résidents sur l'Agglo de Brive et travaillant sur l'Agglo de Tulle (>50)	Nombre d'actifs résidents sur l'Agglo de Tulle et travaillant sur l'Agglo de Brive (>50)	Lieux de travail
Cornil	110	1257	Brive-la-Gaillarde
Eyrein	61	239	Malemort
Favars	138	52	Saint-Viance
Naves	72	141	Ussac
Saint-Hilaire-Peyroux	85		
Seilhac	60		
Tulle	1490		

Source: Insee, recensement de population 2014

▪ entre les deux agglomérations avec plus de 4000 déplacements quotidiens.

▪ Vers les départements Haute- Vienne, Lot, et Dordogne et particulièrement le



Principaux enjeux liés à la structuration du territoire

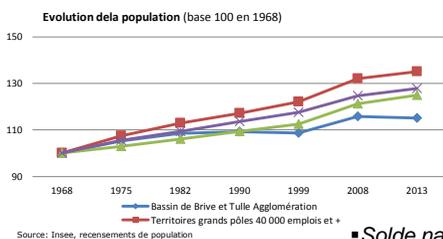
- ***Développer les habitudes de travail et la complémentarité entre les deux agglomérations, moteurs du département***
- ***Promouvoir un développement équilibré et complémentaire entre l'urbain et le rural***
- ***Favoriser l'accessibilité du territoire pour renforcer son attractivité et sa position carrefour***
- ***Développer la diversité des modes de transports pour faciliter les déplacements sur l'ensemble du territoire (et entre Tulle et Brive)***



II- Evolution démographique et facteurs d'attractivité

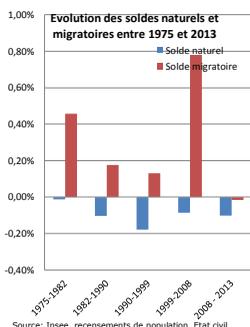
Evolution démographique et enjeux d'attractivité

Une population vieillissante qui peine à se renouveler...



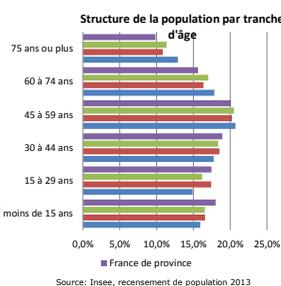
- Progression de la population de 1968 à 1990 puis légère baisse 90 à 99. Forte hausse de 1999 à 2008 PUIS baisse à partir entre 2008 et 2013 (-0,12%)
- Mouvement inverse à la Région (+0,61%) et Territoire de comparaison (+0,46%).
- Communes secondes couronnes de Tulle et Brive ont tendance à gagner de la population.

Les villes centres en perdent.



- Solde naturel négatif sur le territoire contrairement à la Région et territoire de comparaison.
- Lien avec le vieillissement de la population = surreprésentation des 60 et plus et sous-représentation des moins de 30 ans
- Solde naturel négatif qui n'est plus compensé par une solde migratoire positif ce qui engendre une diminution de la population
- Pourtant 80% des communes connaissent un solde migratoire stable ou positif (est de Tulle, nord ouest de Brive, Objat, intersection 2 EPCI) = migration infraterritoriale = territoire qui peine à attirer de nouveaux actifs

Reflet d'une attractivité en panne

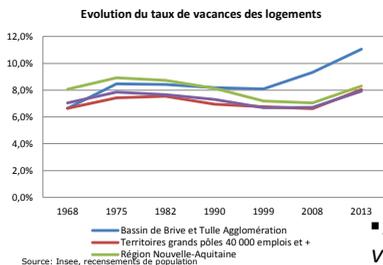


Principaux enjeux liés à l'évolution démographique:

- **Rendre le territoire attractif pour attirer et ancrer une population jeune de façon durable**
- **Prendre en compte le vieillissement de la population et les besoins rencontrés par les personnes âgées**

Evolution démographique et enjeux d'attractivité

Une vacance de logements en progression...



▪ Parc de logements en progression mais une croissance ralentie par rapport au territoire de comparaison.

▪ Moins de constructions neuves et moindre renouvellement

Et donc un parc de logement plus anciens ce qui peut engendrer de la précarité énergétique

▪ Part des propriétaires plus importante que sur les autres territoires = fort ancrage territorial

▪ Part de locataire moins importante et un déficit en logement social. Effet de concentration sur Tulle et

Brive du logement social = Sur Brive sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville

▪ Forte hausse de la vacance = importance sur les ville centre = signe d'une inadéquation offre et demande

▪ Enjeu du logement bien pris en compte par les deux Agglos (PLH - OPAH RU) comme un facteur d'attractivité et d'ancrage territorial. Orientations stratégiques communes: rénovation, adaptation au publics (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées), rénovation énergétique.

... Caractéristique d'un marché détendu

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation

	propriétaire	locataire d'un logement vide HLM	locataire d'un logement vide non HLM	locataire d'un meublé	logé gratuitement
Bassin de Brive et Tulle Agglomération	66,0%	6,9%	24,0%	1,0%	2,0%
Territoires grands pôles 40 000 emplois et +	59,4%	11,4%	24,7%	2,6%	2,0%
Région Nouvelle-Aquitaine	62,5%	9,3%	23,9%	2,0%	2,3%
France de province	60,1%	13,0%	22,6%	2,2%	2,2%

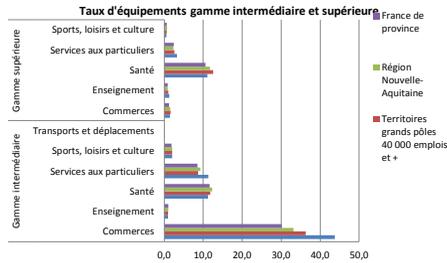
Source: Insee, recensements de population 2013



Principaux enjeux liés au logement et à l'habitat:

- Favoriser l'accès aux logements pour tous en renforçant l'adéquation entre l'offre et la demande
- Lutter contre la vacance et la dégradation des logements
- Inciter à la rénovation des logements pour lutter contre les risques d'insalubrité et la précarité énergétique

Evolution démographique et enjeux d'attractivité
Un taux d'équipement plutôt favorable...



Source: Insee, Base permanente des équipements 2015

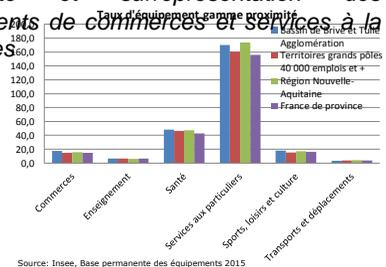
- Equipements de proximité (médecin, dentiste, bureau de poste, restaurant, école élémentaire, supermarché, orthophoniste...) **santé surreprésenté tout comme commerce, sports loisirs cultures et sous-représentation des équipements de transports et de déplacements.**
- Situation plutôt favorable en terme d'équipements mais qui cache des disparités principalement sur la santé et les déplacements (et **besoin en matière de développement**...)

▪ Equipements et services concentrés sur les bassins de Vie dont Tulle et Brive.

▪ Des équipements sportifs atouts du territoire (événements nationaux et internationaux, JO Paris 2024, CABCL, Station Sports Nature, ...)

▪ Taux d'équipements supérieurs (équipements structurant : lycée, CAF, maternité, hôpitaux cinéma, musée, hypermarché...) en léger déficit sur la thématique santé et plutôt excédentaire pour l'enseignement.

▪ Equipements intermédiaires (collège, police gendarmerie, bassin de natation, supermarché, orthophoniste...) **santé sous-représenté et surreprésentation des équipements de commerces et services à la personne**



Source: Insee, Base permanente des équipements 2015



Principaux enjeux liés aux équipements et services:

- **Développer l'accessibilité à une offre de services et d'équipements de qualité adaptée aux besoins des territoires**
- **Favoriser l'accès aux soins et à la prévention santé de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire**
- **Favoriser l'utilisation des transports en commun et alternatifs à la voiture**
- **Faire du sport et de la culture des facteurs d'attractivité, de développement économique et touristique pour le territoire**

Evolution démographique et enjeux d'attractivité

Un potentiel touristique à conforter...

... Et à diversifier

	Densité d'hébergement touristique marchand et non marchand (nb de lits pour 100 habitants)				
Bassin de Brive et Tulle Agglomération	27,6				
Territoires grands pôles 40 000 emplois et +	30,9				
Région Nouvelle-Aquitaine	47,0				
Répartition du nombre de lits touristiques par type d'hébergement (en %)	résidences secondaires	hôtels	campings	autres hébergements collectifs	ensemble
Bassin de Brive et Tulle Agglomération	81,8	7,2	8,0	3,0	100,0
Territoires grands pôles 40 000 emplois et +	73,8	7,9	13,9	4,4	100,0
Région Nouvelle-Aquitaine	72,3	4,0	19,3	4,4	100,0
France de province	77,2	5,0	13,8	4,0	100,0

Tourisme vert et familial plus particulièrement présent sur le territoire:

Moindre capacité d'hébergement et plus de nuitées non marchandes (part plus importante de résidences secondaires) (peu d'hébergement de haute gamme)

Position carrefour Lot / Dordogne avec des sites attractifs = atouts et concurrence pour le territoire de projet

Nombreux atouts sur le territoire mais peu ou pas assez valorisés:

- Plus beaux villages de France
- Cites archéologiques
- Pays d'arts et d'histoire
- Parc naturel régional

Fort potentiel pour le tourisme et les activités de pleine nature.



Principaux enjeux liés au tourisme :

- **Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et bâti existant pour renforcer l'offre touristique du territoire**
- **Favoriser l'exploitation raisonnée du patrimoine naturel pour développer son potentiel touristique de pleine nature**
- **Diversifier de l'offre touristique du territoire, notamment à travers le tourisme d'affaire**



III- Dynamique économique du territoire

Dynamique économique

Des relations pendulaires nombreuses...

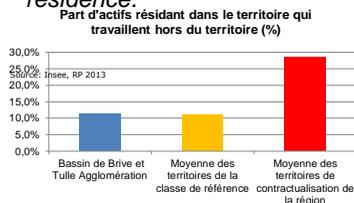
Part des actifs travaillant hors territoire de projet moins importante: territoire qui offre des emplois = pôle de centralité Brive et Tulle

Territoire qui offre des emplois pour des actifs résidents hors territoire

De nombreux flux pendulaires de proximité mais au désavantage du territoire

Plus d'actifs qui travaillent sur le territoire mais qui n'y résident pas que d'actifs résidents sur le territoire mais qui n'y travaillent pas.

Cela entraîne une fuite des revenus car les revenus sont dépensés majoritairement sur les territoires de résidence.



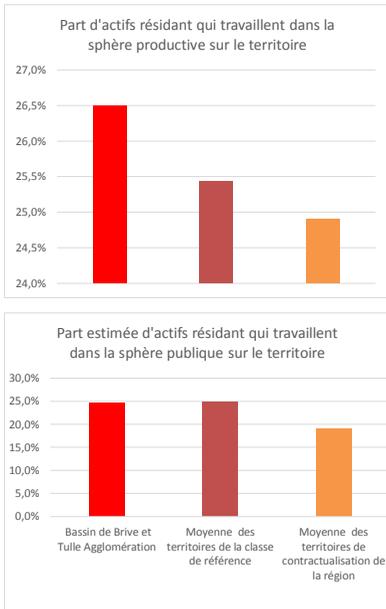
... Qui ne profitent pas au territoire

	nombre d'actifs résidant dans le territoire travaillant hors du territoire	nombre d'actifs résidant hors du territoire travaillant dans le territoire	solde sortants-entrants
CC du Val de Vienne	14	55	-41
CC de la Vallée de l'homme	33	95	-62
CC Briance Sud Haute Vienne	9	108	-99
CC du Pays de Fénelon	43	124	-81
CC du Pays de Lanouaille	34	172	-138
CU Clermont Auvergne Métropole	70	19	51
Toulouse Métropole	75	75	0
CA le Grand Périgueux	106	115	-9
Bordeaux Métropole	113	46	67
CC Vézère-Monédières-Millesources	152	187	-35
Métropole du Grand Paris	245	19	227
CC Xaintrie Val'dordogne	279	666	-386
CC Haute-Corrèze	352	378	-26
Communauté	432	1 731	-1 299
CC Causses et Vallée de la Dordogne	457	924	-467
CA Limoges Métropole	569	459	110
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	579	680	-102
CC du Pays de Lubersac-Pompadour	619	335	283
CC du Pays d'Uzerche	737	901	-165
CC du Terrassonnais en			238

Source: Insee, 2013

Dynamique économique

Une sphère productive et publique... Bien présente sur le territoire

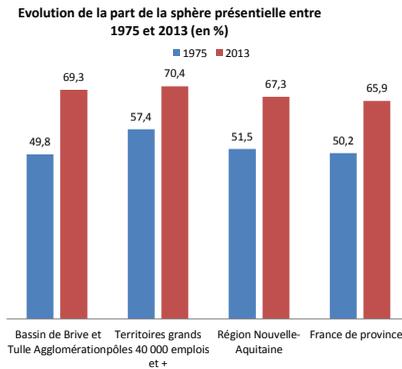


Sphère productive plus présente (base productive exportatrice = composante mondialisée des économies locales = salaires bénéfiques industriels et commerciaux, bénéfiques non commerciaux et agricoles qui travaillent dans un secteur d'activités exportateurs c-à-d qui ont pour vocation de produire des biens vendus à l'extérieur du territoire / expose le territoire au risque de délocalisation (qualité main d'œuvre, coût du foncier et de l'immobilier, pression fiscale, densité du tissu industriel local) = dimension compétitive des économies locales

Sphère publique plus présente notamment sur Tulle (revenus basiques publics = amortisseur de choc économique = salaires des actifs résidant sur le territoire et travaillant dans la fonction publique (peu sensible au aléas économiques) mais rôle qui peut se réduire sous le poids de la dette et la volonté d'assainir

Dynamique économique

Un territoire plus touché...



Baisse des emplois productifs = restructuration économique du territoire.

Forte diminution pour notre territoire plus fortement touchés que les autres territoires

Hausse des emplois présents mais avec une moindre densité que pour les territoires de référence

Économie présente = gisement d'emplois pour les territoires = secteurs d'activités assez peu concurrentiels et peu exposés au aléas de la conjoncture = tournés vers la satisfaction des besoins des populations présentes sur le territoire (population résidente et population ponctuelle)

Localisée selon la densité, recrute selon un large spectre de qualification (du boulanger au médecin, en passant par chauffeur taxi, artisan couvreur) plus ouvrier au population peu qualifiée (mais plus d'emploi précaire, à plus faible niveau de rémunération)

... par la mutation économique

Dynamique de l'emploi par grande sphère entre 1975 et 2013

	Sphère présente		Sphère productive		Ensemble	
	évolution en valeur absolue	évolution en valeur relative	évolution en valeur absolue	évolution en valeur relative	évolution en valeur absolue	évolution en valeur relative
Bassin de Brive et Tulle Agglomération	17 357	63,3%	-7 766	-28,1%	9 589	17,4%
Territoires grands pôles 40 000 emplois et +	246 046	66,7%	-15 697	-5,7%	230 367	35,8%
Région Nouvelle-Aquitaine	618 898	65,9%	-126 710	-14,3%	492 268	27,0%
France de province	5 123 932	63,1%	-1 207 004	-15,0%	3 917 250	24,2%

Dynamique économique

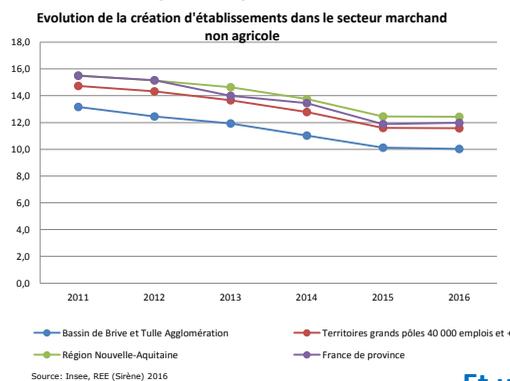
Un territoire plus fortement fragilisé... Par les effets de la crise

Perte d'emploi salariés pour le territoire assez importante = effondrement de l'emploi productif
Forte baisse sur les cycles récessifs et les effets durent plus longtemps
La reprise est plus fragile

Dynamique de l'emploi salarié privé selon les phases de la crise	2008-2009		2009-2011		2011-2014		2014-2016		Ensemble période 2008-2016	
	évolution en valeur absolue	évolution annuelle moyenne en valeur relative	évolution en valeur absolue	évolution annuelle moyenne en valeur relative	évolution en valeur absolue	évolution annuelle moyenne en valeur relative	évolution en valeur absolue	évolution annuelle moyenne en valeur relative	évolution en valeur absolue	évolution annuelle moyenne en valeur relative
Bassin de Brive et Tulle Agglomération	-1 054	-2,6%	-347	-0,4%	-903	-0,8%	191	0,2%	-2 113	-0,7%
Territoires grands pôles 40 000 emplois et +	-11 330	-2,1%	8 322	0,8%	-9 731	-0,6%	4 695	0,4%	-8 044	-0,2%
Région Nouvelle-Aquitaine	-29 098	-2,1%	23 959	0,9%	-12 320	-0,3%	22 401	0,8%	4 942	0,0%
France de province	-314 830	-2,4%	201 545	0,8%	-199 535	-0,5%	218 575	0,9%	-94 245	-0,1%

Dynamique économique

Une faible dynamique de création d'établissements...



Tendance à la baisse pour la création d'entreprise (comme sur autres territoires) mais plus vite. AL création sur Tulle est plutôt orientée vers l'industrie et la construction. Pour Brive, c'est plus les service aux entreprises et commerces, transports...

Un moindre renouvellement du fait de la présence d'entreprise de plus de 10 ans plus importante et d'une moindre création

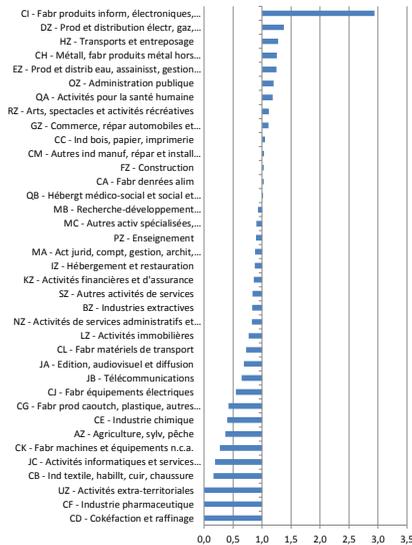
... Et un moindre renouvellement

	Bassin de Brive et Tulle Agglomération	Territoires grands pôles 40 000 emplois et +	Région Nouvelle-Aquitaine	France de province
moins d'un an	8,7	10,0	10,3	9,9
1 an	7,7	7,7	7,8	7,8
2 ans	7,4	8,5	8,6	8,6
3 ans	7,4	8,4	8,9	8,9
4 ans	7,8	8,0	8,3	8,2
5 ans	5,1	4,9	4,9	5,0
6 à 9 ans	14,9	14,9	14,8	15,1
10 ans ou plus	41,2	37,6	36,4	36,5

Source: Insee, REE (Sirène) 2014

Dynamique économique

Une Structure du tissu productif relativement large...



... Caractérisée par une forte présence de petites entreprises

Spécialisation du territoire, fabrication produits informatique, électronique, optiques, transports entreposage, production électrique, métallurgie..

Secteurs en progression salariale: comptabilité gestion, fabrication matériel transport,

Secteurs perdant des salariés: fabrication caoutchouc plastique, fabrications alimentation, métallurgie, fabrication produit informatique

Attention secteurs qui perdent de l'emploi = secteurs présents sur le territoire = fragilité

Structure des établissements selon leur taille 2014	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus	ensemble
Bassin de Brive et Tulle Agglomération	3 803	511	291	177	4 782	
Structure (en %)	79,5	10,7	6,1	3,7	100	
Territoires grands pôles 40 000 emplois et +	79,2	10,4	6,5	4,0	100	
Région Nouvelle-Aquitaine	81,1	9,5	5,9	3,5	100	
France de province	80,1	9,8	6,2	3,9	100	

Répartition des effectifs salariés des établissements selon leur taille au 31 décembre 2014	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus	ensemble
Bassin de Brive et Tulle Agglomération	11 881	6 829	8 866	6 968	17 608	52 152
Structure (en %)	22,8	13,1	17,0	13,4	33,8	100
Territoires grands pôles 40 000 emplois et +	20,4	11,8	16,7	14,0	37,1	100
Région Nouvelle-Aquitaine	22,9	12,2	17,4	14,0	33,5	100
France de province	20,9	11,6	16,7	13,7	37,1	100

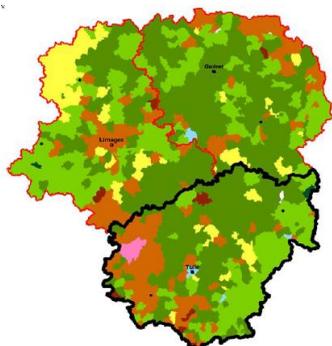


Principaux enjeux liés à l'économie:

- **Créer des conditions favorables à l'implantation d'entreprises et l'émergence de porteurs de projet économique**
- **Soutenir et maintenir le vivier de commerçants, d'artisans et de services porteur d'une économie de proximité dynamique (notamment transmission reprise)**
- **Soutenir le développement économique par l'accès au numérique et l'émergence de projets innovants**
- **Favoriser l'inclusion numérique par l'accès à de nouveaux services et de nouveaux usages**

Dynamique économique

Agriculture: un atout du territoire...



Source: Agreste, recensement agricole, 2010

Diminution importante de l'emploi agricole + Vieillesse de la population + Difficultés de renouvellement des exploitants + diminution des surface agricole (pression urbain et espaces artificiels)

Mais une agriculture de qualité, élevage, AOC (pommes)

Présence de grandes entreprises agroalimentaire (Perlim Blédina) et filière de production alimentaire animal Infrastructure présence biotechnologie, bio industrie)

Extension des entreprises de transformation des produits agricoles.

Besoin de diversification biologique et circuits courts

... Mais une diversification à développer

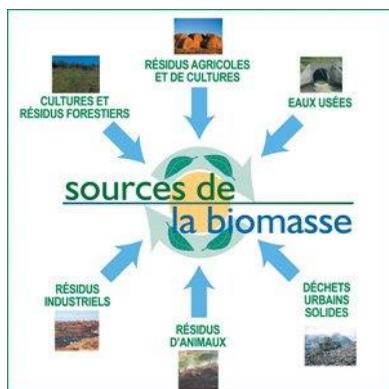


Principaux enjeux liés à l'agriculture :

- **Favoriser la diversification des productions agricoles**
- **Maintenir une agriculture dynamique en s'appuyant notamment sur l'agriculture biologique et le développement des circuits courts**
- **Soutenir la valorisation des produits indirects de l'exploitation agricole pour en faire une ressource notamment énergétique**

Dynamique économique

La transition écologique : une démarche de valorisation des ressources locales...



Source : Bioenergy consult

Des ressources forestières à valoriser pour de nouveaux débouchés (chaufferie)

Des enjeux de production énergétique par la valorisation des produits indirects de l'exploitation agricole (biométhanisation)

Des nouvelles filières de recyclage à développer s'inscrivant dans un modèle d'économie sociale et solidaire.



Source : Ressourcerie gailarde

... et une opportunité de création de richesse et d'emploi



Principaux enjeux liés à la transition écologique et à l'environnement :

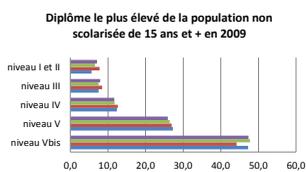
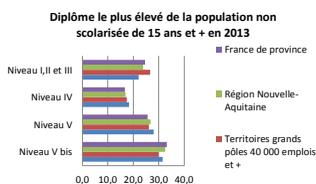
- ***Développer les modes de chauffage biomasse (méthanisation, chaufferie bois, réseau de chaleur) et le recours aux énergies renouvelables***
- ***Mieux valoriser les déchets en diversifiant les filières de recyclage créatrices d'emplois et de richesses***



IV- Situation sociale du territoire

Un niveau de qualification plus faible mais qui progresse...

surtout chez les jeunes



▪ Part de population de niveau I, II, III moins importante sur le territoire que pour la région et territoire de Comparaison. Une part de peu ou pas diplômé plus importante que pour les territoires de comparaison (mais par région, ni moyenne France).

▪ Part de non ou peu diplômé importante en milieu rural et sur Tulle et Brive, caractéristique de la présence aussi d'une population précaire (ex. quartiers part de non diplômés atteint parfois près de 50%)

▪ Niveau de qualification qui progresse : taux de niveau I, II, III est passé de 13,1% en 2009 à 22,1% en 2013), et part peu ou pas diplômé est passée de 47,3% en 2009 à 31,6% en 2013.

Un niveau de qualification qui progresse surtout pour les jeunes. La part de niveau I, II, III est pour la population jeune plus élevée que la moyenne régionale.

Territoire plus diplômé mais moins qualifié...

Contexte national mais aussi politique volontariste des collectivités avec une offre bien présente:

- Lycée généraliste, lycée professionnel, lycée agricole

- Formation universitaire (IUT, IFSI)

- Formation BTS

- CFA

Formation aux métiers du numérique : 2 grands écoles du numérique à Brive (entreprenariat digital, développeur logiciel), Formation à Tulle Corrèze digital school (réfèrent digital) + formation plus technique CFCO rôle territorial de référence de

Principaux enjeux liés à la formation:

- **Développer l'offre et la continuité des formations (initiales et continues) et la diversification des diplômes**
- **Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur par le développement de l'enseignement à distance**
- **Favoriser l'amélioration des conditions de vie étudiante (restauration, logements...)**

Précarité de l'emploi

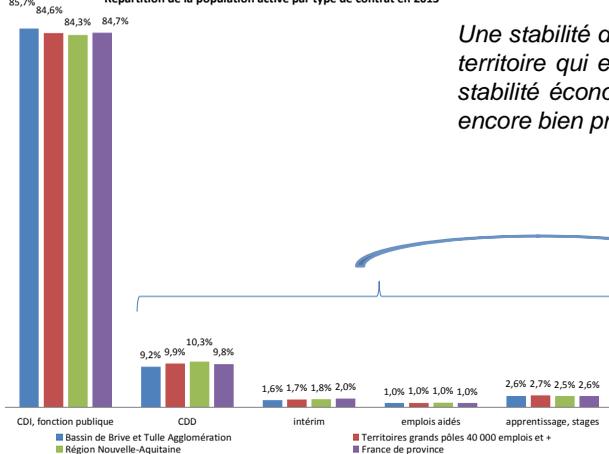
Un niveau de précarité de l'emploi

	temps partiel
Bassin de Brive et Tulle Agglomération	16,0%
Territoires grands pôles 40 000 emplois et +	18,3%
Région Nouvelle-Aquitaine	18,5%
France de province	19,1%

Source : Insee, recensement de population 2013

Une Précarité de l'emploi moins présente sur le territoire de projet avec une part d'emplois à temps partiel moins importante que la Région et les territoires de référence. Une part de CDI plus importante et une part d'emplois instables moins importante (CDD, intérim, emplois aidés...)

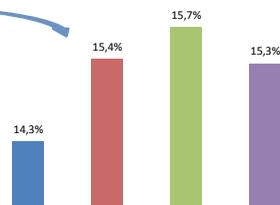
Répartition de la population active par type de contrat en 2013



Source : Insee, recensement de population 2013

Une stabilité de l'emploi plus présente sur le territoire qui est aussi due (à une certaine stabilité économique) et à un emploi public encore bien présent

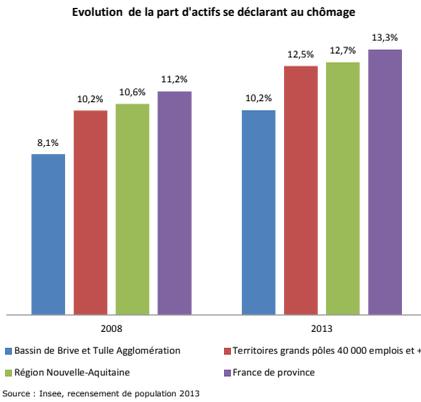
... Relativement modéré



Total des emplois instables

Fonctionnement du marché du travail

Un taux de chômage inférieur à la moyenne...



Un taux de chômage moins important sur le territoire de projet mais qui a progressé entre 2008 et 2013 (un peu plus vite qu'au niveau régional et France de province)

Une baisse de la population active de -2,1% entre 2008 et 2013. Tendence contraire aux autres territoires de comparaison qui traduit le vieillissement de la population, une difficulté à faire venir des actifs (et parfois à des renoncements à l'emploi)

Baisse de la population active et hausse de la part de chômeurs posent la question de

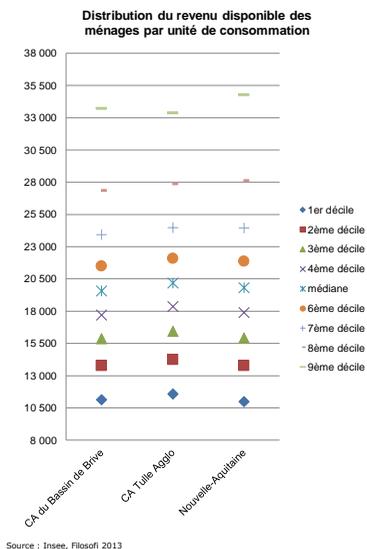
... Mais en progression

Mise en perspective de l'évolution de la population active et nombre de chômeurs entre 2008 et 2013

Indicateur	Evolution de la population active 15-64 ans en %	Evolution du nombre de chômeurs 15-64 ans en %
Bassin de Brive et Tulle Agglomération	-2,1%	24,7%
Territoires grands pôles 40 000 emplois et +	2,4%	24,8%
Région Nouvelle-Aquitaine	3,6%	24,0%
France de province	2,9%	21,6%

Une distribution des revenus plus resserrée qu'à l'échelle régionale...

... Et légèrement moins inégalitaire



Une distribution des revenus qui présente moins de disparité que pour l'ensemble de la Région. Moins d'écart entre les revenus les plus bas et les revenus les plus hauts.

Pour l'Agglo de Brive, les revenus les plus bas sont légèrement plus bas que le niveau régional et les revenus les hauts sont moins hauts que le niveau régional. Tulle, revenu les plus bas légèrement plus haut que pour la région (et Brive) et les revenus les plus hauts ont plus bas que pour la Région (et Brive).

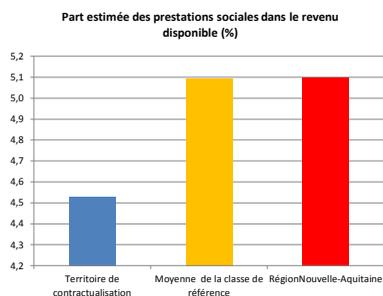
Une situation moins avantageuse pour Brive (19583€) avec un revenu médian plus bas que pour la région (19809€) et l'Agglo de Tulle (20189€).

Territoire moins inégalitaire et qui présente aussi un taux de pauvreté moins important que pour la Région (mais au même niveau que classe de référence). Taux de pauvreté plus important sur l'Agglo de Brive ce qui marque la présence de poches de précarité (taux qui dépasse celui des territoires de comparaison = présence des quartiers prioritaires)

Territoire	Taux de pauvreté (%)
CA Brive	13,1
CA Tulle Agglo	11,7
Estimation territoire de contractualisation	12,7
Estimation moyenne de la classe de référence	12,7
Nouvelle-Aquitaine	13,5
France métropolitaine	14,5

Eléments d'approche des revenus sociaux

Un niveau de prestations sociales contenu...

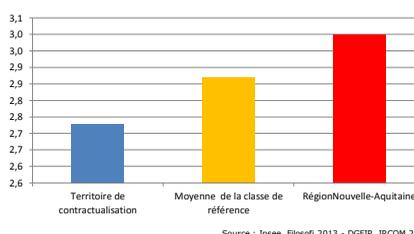


La part estimée des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages est moindre sur le territoire de projet (4,5%) que pour la Région Nouvelle-Aquitaine (5,1%) et les territoires grands pôles (5,1%) et Une part des indemnités chômage dans le revenu déclaré est également légèrement plus faible (2,7% alors que celui-ci est estimé à 2,9% pour les territoires grands pôles et 3% pour la région).

... Mais qui cache des disparités

Néanmoins, certaines zones du territoire (secteurs très ruraux) concentrent des populations fragilisées, parfois isolées et dépendantes des prestations sociales. C'est notamment le cas des quartiers prioritaires de la politique de la ville où près de 30% de la population ont des ressources constituées à minima de 50% de prestations sociales.

Part estimée des indemnités chômage dans le revenu déclaré (%)



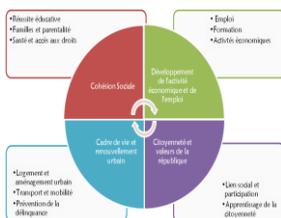
Principaux enjeux liés à la situation sociale:

- Favoriser les passerelles entre l'emploi et le monde économique via des projets innovants (notamment pas l'économie sociale et solidaire)
- Renforcer l'adéquation entre offre de formation et besoins des entreprises
- Développer l'accessibilité et la qualité des services de proximité pour l'inclusion des populations les plus précaires

La prise en compte des territoires spécifiques politique de la ville

Un projet ambitieux de renouvellement urbain

... Pour réduire les inégalités et mieux vivre ensemble



3 Quartiers prioritaires (taux de chômage 2,5 fois plus élevé à celui de l'agglomération, taux de pauvreté près de 3 fois plus élevé que la moyenne nationale, moindre niveau de formation, effets de la crise plus durement ressentis...)

Contrat de ville: orientations stratégiques et concertées des interventions en direction des quartiers 4 piliers stratégiques dont renouvellement urbain
Projet de rénovation urbaine ANRU 2 (intérêt régional) sur Rivet et Gaubre avec une priorité donnée à Rivet.

Il porte une ambition majeure qui participe pleinement à la page urbaine de la ville et vise à favoriser le mieux vivre sur les quartiers tout en les intégrant davantage à la ville. **Un projet de rénovation global pour un montant total de 25 M€ : réhabilitation, démolition reconstruction, aménagement...**

Nom du quartier	Nombre d'habitants	Revenu moyen par UC
Rivet	1180	10 100,00 €
Chapelées	1510	9 900,00 €
Tujac - Gaubre	2740	9 500,00 €

TOTAL

5430

Les grands chiffres et tendances du projet de projet à 10 ans

418 logements en réhabilitation (exhaustive ou intermédiaire)
3 immeubles résidentialisés
50 logements démolis et 15 logements reconstruits pour la diversification de l'offre
2 services de proximité rénovés et repositionnés 1 équipement public central construit (centre social et multi-accueil...)
Des équipements rénovés et développés (multisport et théâtre de verdure)
1 hectare d'espace public requalifié (centralité de quartier, circulation, platorama, nouvel équipement, école, théâtre, place des arcades)
Des perspectives de développement économique à travers des réinstallations possibles sur la place des arcades pour une centralité commerciale : Implantation de l'agence postale / mairie annexe / extension pharmacie / ouverture du bar-presse-PMU. Reconversion de logements pour l'accueil d'un espace de co-working, locaux de soins à la personne (étude maison de santé) / épicerie spécialisée...

Les grands chiffres et tendances du projet de Gaubre

159 logements en réhabilitation
5 immeubles résidentialisés
72 logements démolis
36 logements reconstruits pour la diversification de l'offre
1 équipement déconstruit
1 équipement requalifié (ancienne école transformée en ludothèque et LAEP)
2 nouveaux équipements implantés (locaux associatifs, salle d'activités)
4 hectares d'espace public et d'espace vert résidentiel requalifié (multisport , espace jeux enfants, terrain de pétanque...)
Des perspectives de développement économique avec notamment une éventuelle reconversion des rez-de-chaussée de la résidence JB. Toulzac coté paire (à plus long terme reconversion du coté impair) et le développement d'activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire



Principaux enjeux liés aux quartiers prioritaires:

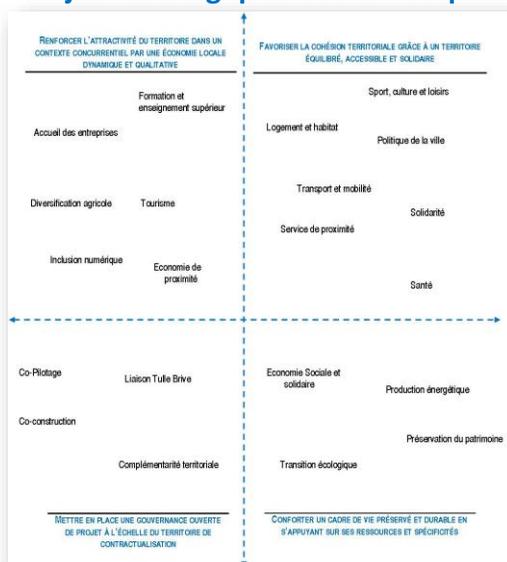
- **Améliorer le cadre de vie et le mieux vivre ensemble**
- **Développer l'attractivité et la mixité sociale des quartiers**
- **Intégrer les quartiers en difficulté au développement de la ville et du territoire de projet**



Récapitulatif des principaux enjeux

- **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE CONCURRENTIEL PAR UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE ET QUALITATIVE**
- **FAVORISER LA COHÉSION TERRITORIALE GRÂCE À UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ, ACCESSIBLE ET SOLIDAIRE**
- **CONFORTER UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ET DURABLE EN S'APPUYANT SUR SES RESSOURCES ET SPÉCIFICITÉS**
- **METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE OUVERTE DE PROJET À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION**

Enjeux stratégiques et thématiques.... Pour un territoire naissant dynamique et cohérent



Le territoire de contractualisation est un territoire nouveau, né de la volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine de rassembler les deux agglomérations corréziennes au sein d'un contrat de dynamisation et de cohésion. Les élus des deux agglomérations partagent une vision commune et souhaitent mettre en place un espace volontariste et collaboratif où les projets portés (au-delà des limites administratives) distinctement par l'une ou l'autre des agglomérations participent à des objectifs communs et partagés pour un développement global du territoire de contractualisation. Cette dynamique peut s'appuyer sur certaines thématiques prégnantes:

- Enseignement supérieur et formation professionnelle
- Tourisme et patrimoine,
- Mobilité et accessibilité
- Développement économique
- Transition et usages numériques
- Santé et équipements
- Environnement et transition écologiques

L'adjonction et la complémentarité des projets entre les deux agglomérations contribuent à l'attractivité et au développement de l'ensemble du territoire par une offre de services étoffée, diversifiée et structurante.

Thématiques	Enjeux
Structuration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les habitudes de travail et la complémentarité entre les deux agglomérations, moteurs du département ▪ Promouvoir un développement équilibré et complémentaire entre l'urbain et le rural ▪ Favoriser l'accessibilité du territoire pour renforcer son attractivité et sa position carrefour ▪ Développer la diversité des modes de transports pour faciliter les déplacements sur l'ensemble du territoire (et entre Tulle et Brive)
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre le territoire attractif pour attirer et ancrer une population jeune de façon durable ▪ Prendre en compte le vieillissement de la population et les besoins rencontrés par les personnes âgées
Logement et habitat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accès aux logements pour tous en renforçant l'adéquation entre l'offre et la demande ▪ Lutter contre la vacance et la dégradation des logements ▪ Inciter à la rénovation des logements pour lutter contre les risques d'insalubrité et la précarité énergétique
Équipements et services	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'accessibilité à une offre de services et d'équipements de qualité adaptée aux besoins des territoires ▪ Favoriser l'accès aux soins et à la prévention santé de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire ▪ Favoriser l'utilisation des transports en commun et alternatifs à la voiture ▪ Faire du sport et de la culture des facteurs d'attractivité, de développement économique et touristique pour le territoire
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et bâti existant pour renforcer l'offre touristique du territoire ▪ Favoriser l'exploitation raisonnée du patrimoine naturel pour développer son potentiel touristique de plein nature

Thématiques	Enjeux
Économie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des conditions favorables à l'implantation d'entreprises et l'émergence de porteurs de projet économique ▪ Soutenir et maintenir le vivier de commerçants, d'artisans et de services porteur d'une économie de proximité dynamique ▪ Soutenir le développement économique par l'accès au numérique et l'émergence de projets innovants ▪ Favoriser l'inclusion numérique par l'accès à de nouveaux services et de nouveaux usages
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la diversification des productions agricoles ▪ Maintenir une agriculture dynamique en s'appuyant notamment sur l'agriculture biologique et le développement des circuits courts ▪ Soutenir la valorisation des produits indirects de l'exploitation agricole pour en faire une ressource notamment énergétique
Transition énergétique et environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les modes de chauffage biomasse (méthanisation, chaufferie bois, réseau de chaleur) et le recours aux énergies renouvelables ▪ Mieux valoriser les déchets en diversifiant les filières de recyclage créatrices d'emplois et de richesses
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'offre et la continuité des formations (initiales et continues) et la diversification des diplômes ▪ Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur par le développement de l'enseignement à distance ▪ Favoriser l'amélioration des conditions de vie étudiante (restauration, logements...)
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les passerelles entre l'emploi et le monde économique via des projets innovants (notamment l'économie sociale et solidaire) ▪ Renforcer l'adéquation entre offre de formation et besoins des entreprises ▪ Développer l'accessibilité et la qualité des services de proximité pour l'inclusion des populations les plus précaires
Politique de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer le cadre de vie et le mieux vivre ensemble ▪ Développer l'attractivité et la mixité sociale des quartiers



	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
AXE 1 :						
Renforcer l'attractivité du territoire dans un contexte concurrentiel par une économie locale dynamique et qualitative						
1.1 : Développer l'offre de formation sur le territoire et améliorer les conditions de vie étudiant par des parcours de formation accessibles et adaptés aux métiers de demain						
Le territoire regroupe l'essentiel de l'offre de formation du département. C'est une offre diversifiée et complémentaire entre les deux agglomérations qui accueillent de nombreux étudiants même si elles souffrent de la concurrence des grandes agglomérations proches (Limoges, Bordeaux, Toulouse). Il s'agit néanmoins d'une offre de proximité, accessible et de qualité pour laquelle il convient de renforcer l'attractivité et la continuité des parcours en adéquation avec les besoins des entreprises et du territoire.						
Projets structurants						
1	<u>Campus universitaire : Restaurant Inter entreprise et universitaire</u>	Tulle Agglo	1 400 000 €	Maxi: 40%	Intervention dans le cadre du SA 40206 Infrastructures locales	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2	<u>Campus universitaire de Brive : constructions d'un bâtiment pour accueillir les instituts de formation paramédicale rattachés au centre hospitalier de Brive</u>	CABB	4 873 000 €	1 401 900 €	CP 17/11/2018	FORMATION
3	<u>Campus universitaire de Tulle : rénovation du bâtiment 419 pour accueillir les instituts de formation paramédicale rattachés au Centre Hospitalier de Tulle</u>	Tulle Agglo	4 500 000 €	900 000 €	CP 28/05/2018	FORMATION
4	<u>Etude pour la mise en place d'un Pôle d'excellence formation et d'emploi</u>	Tulle Agglo	100 000 €	Entre 7 000 € et 25 000 €	AAP "Soutien aux démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT)" ou Action stratégique locale (si étude à l'échelle du territoire de projet)	FORMATION/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
> Enseignement à distance PACES et autres (Brive) > Ecole de l'industrie du futur Nouvelle-Aquitaine (CABB/ Tulle Agglo) > Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (CABB/ Tulle Agglo)						FORMATION
1.2 : Soutenir et valoriser le maintien des commerces, des services et équipements, en centre bourg et centre ville, porteurs d'une économie locale accessible et de qualité, pour une économie de proximité dynamique et solidaire						
Le tissu économique est marqué par une forte présence de petites entreprises, un faible dynamisme de création d'entreprises et un moindre renouvellement sur le territoire. Les deux agglomérations mènent ainsi une politique volontariste de soutien à l'implantation d'activités et de services de proximité . Il en découle des enjeux importants de revitalisation de centres villes/ centres-bourgs, d'accès aux services, d'attractivité du territoire ainsi que de maintien et d'accueil de nouvelles populations.						
Projets structurants						
5	Création d'un multiservices	Commune de Chanac les Mines	357 000 €	60 000 €	Maxi 30% d'une dépense plafonnée à 200 000 €	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
6	Aménagement local commercial et logement (dernier commerce dans ancienne poste)	Commune de Dampniat	153 940 €	45 000€	Maxi 30% d'une dépense plafonnée à 150 000€ Logement (uniquement si logement social et taux d'intervention en fonction étiquette énergétique atteinte)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ LOGEMENT
7	Réfection multiple rural (restaurant - épicerie - presse - logement)	Commune du Gros-Chastang	50 000 €		Logement (uniquement si logement social et taux d'intervention en fonction étiquette énergétique atteinte)	LOGEMENT
8	Restauration "Maison FAGE" pour création bibliothèque, salle de réunion et lieu intergénérationnel au rdc et logement au 1er étage	Commune de Lagarde Enval	750 000 €	Maxi : 20%	Bibliothèque (intervention si caractère intercommunal) Logement (uniquement si logement social et taux d'intervention en fonction étiquette énergétique atteinte)	CULTURE/ LOGEMENT
9	Salle Multiactivités	Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche	530 000 €		AAP "Photovoltaïque en autoconsommation"	ENERGIE
Projets en amorçage						
> Soutien à l'économie de proximité du territoire dans le cadre des opérations collectives de modernisation (CABB et Tulle Agglo) > Actions cœur de ville (Brive et Tulle) et Actions cœur de bourg (Tulle) > Aménagement du parc de la Salvénie et restauration du Château dans une démarche économique (commune de Laguenne) > Réhabilitation bâtiment en logement et local commercial (Commune de St-Bonnet l'Enfantier) > Réhabilitation de la maison de l'étang de Lachamp (bar, restaurant; Saint-Germain les Vergnes) > Création d'un multiple rural (Commune de Clergoux)						AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ECONOMIE LOGEMENT TOURISME MOBILITE PATRIMOINE

1.3 : S'appuyer de manière raisonnée sur son patrimoine naturel et développer une offre marchande diversifiée de qualité pour renforcer son potentiel touristique accueillant entre eau calme et eau vive

Le territoire présente un potentiel touristique de pleine nature important avec de nombreux sites naturels attractifs à conforter et à développer. Ces sites sont propices à un tourisme vert et sportif autour notamment d'activités diversifiées et complémentaires d'eau calme et d'eau vive. Ils sont également des supports d'événements nationaux et internationaux contribuant à la renommée du territoire. Néanmoins la période touristique est de courte durée et la capacité d'hébergements marchands peu développée d'où une forte concurrence des sites avoisinants mieux dotés. Il convient d'améliorer de manière qualitative et diversifiée l'accueil et l'offre d'hébergement touristique pour exprimer pleinement ses ressources et sa spécificité territoriale.

Projets structurants

10	Pôle Sports Nature Causse Saillant : -Densification et diversification de l'offre d'activités à la base de la Lombardie (Saillant) -Réaménagement de la base du Lombardie (Saillant) -Structure animation itinérante (Saillant) -Aménagement d'un lieu unique de ressources (Causse)	CABB	250 000 €	Maxi : 20%	En fonction de l'éligibilité des projets d'activités	SPORT/ TOURISME
		CABB	75 000 €	15 000 €	Soit 20% d'une dépense éligible de 75 000 € (CP 16/11/2018)	SPORT/ TOURISME
		CABB	54 000 €	3 437 €	Soit 20% d'une dépense éligible de 17 188 € (CP 16/11/2018)	SPORT
		CABB	450 000 €	73 000 €	Soit 20% d'une dépense éligible de 369 500 € (CP 16/11/2018)	SPORT
11	Etude de faisabilité sur la requalification du village de vacances	Commune d'Ayen	20 955 €	10 477 €	Soit 50% (CP du 15/02/2019)	TOURISME
12	Extension et rénovation du VVF	Commune d'Ayen	2 730 919 €	Maxi : 300 000€		TOURISME
13	Modernisation camping municipal (bornes camping-car, sanitaires...)	Commune de Donzenac	265 000 €	53 000 €	Eligible si classement 3* minima après travaux	TOURISME
14	Acquisition téléski nautique lac de Bournazel	Station Sport Nature de Tulle	101 083 €	5 821 €	Soit 21,90% d'une dépense subventionnable de 26 583,42€ (ESS "aide à l'investissement" CP 08/10/2018)	ESS/ TOURISME
15	Parc touristique et de loisirs	Commune de Turenne	416 916 €	Maxi : 20%		TOURISME
16	Travaux de mise aux normes et réfection chauffage Voilco	Voilco Aster (Saint-Priest de Gimel)	170 000 €	Maxi : 20%	Ri "Tourisme social" sur la qualification des hébergements	TOURISME
17	Corners Touristiques	OTI Brive	100 000 €		AAP "Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques" (NOTT)	TOURISME

Projets en amorçage

> Aménagement base de loisirs (commune de Clergoux) > Hébergements touristiques (communes d'Objat)	TOURISME
---	----------

1.4 : Favoriser l'accessibilité du territoire et créer des conditions favorables à l'implantation d'entreprises et l'émergence de porteurs de projets économiques pour une attractivité et une position carrefour renforcées

Ce territoire carrefour a de nombreuses interactions entre les deux agglomérations et avec les bassins de vie frontaliers. La dynamique économique a été fragilisée par les mutations et les effets de la crise. Il s'agit de **donner des conditions d'implantation favorables et de soutenir le développement économique de qualité** par des aménagements structurants, accessible et des outils fédérateurs et innovants.

Projets structurants

18	Espace des congrès	CABB	1 460 000 €	365 000 €	Soit 25% de 1 460 000 €	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
19	Apport de nouvelles solutions d'hébergements pour les entreprises "Hôtel initio Hors les murs"	Tulle Agglo	799 818 €	150 000 €	Un schéma d'attractivité économique territoriale devra être produit en amont de l'intervention régionale	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
20	Etude d'implantation commerciale	Commune d'Ussac	16 700 €	8 350 €	La politique économie territoriale peut ensuite venir accompagner la création des commerces qui seront implantées	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ECONOMIE
21	Espace public numérique et médiation numérique sur Tulle Agglo "Les bains douches numériques"	Corrtech territoire numérique	149 300 €	44 000 €	AAP Tiers lieux	NUMERIQUE

Projets en amorçage

> Espace de formation et de professionnalisation partagé en lien avec l'espace des congrès (Chambre des commerces et de l'industrie de la Corrèze) > Déplacement du tiers lieu "Le 400" sur un emplacement stratégique central à Brive > Briv'Accélère (CABB)	AAP TIERS LIEUX/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
---	---

AXE 2 : Favoriser la cohésion territoriale grâce à un territoire équilibré, inclusif et solidaire						
2.1 : Favoriser l'accès aux soins et à la prévention santé de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire pour une couverture territoriale des nouveaux besoins de santé						
Une disparité d'accès aux services notamment de santé est à noter. Il s'agit donc de développer l'offre de santé et faciliter son accessibilité pour les personnes les plus isolées . Le vieillissement de la population incite également de manière complémentaire à prendre en compte le vieillissement de la population et les besoins rencontrés par les personnes âgées pour promouvoir un territoire de solidarité intergénérationnelle .						
Projets structurants						
22	Maison santé -MSP-	Commune de Juillac	1 224 000 €	200 000 €	Avis favorable du Comité de sélection régionale des maisons de santé du 24/04/2018 avec une intervention régionale de 86 950 € - clause de revoyure si baisse de l'intervention des fonds européens	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
> Expérimentation d'une offre de santé dans le quartier prioritaire du Rivet (CABB) > Maison commune lien avec maison de l'autonomie (Sainte-Féréole)						LOGEMENT SILVER ECO SANTÉ POLITIQUE DE LA VILLE
2.2 : Améliorer le cadre de vie et le mieux vivre ensemble en développant l'attractivité et la mixité sociale des quartiers pour une cohésion sociale inclusive						
Le territoire, contrasté entre l'urbain et le rural nécessite la recherche de développement équilibré . Premier territoire de concentration démographique du département, il connaît une population fragilisée dans certains quartiers à forte densité. Ces zones très urbanisées nécessitent un accompagnement spécifique pour enrayer le risque de relégation et renforcer leur intégration au développement de la ville et du territoire de projet .						
23	ANRU : - Gaubre - Espace de vie sociale (réhabilitation de l'immeuble Latreille) - Rivet - Création d'un équipement public - Rivet - Aménagement d'espaces publics	Commune de Brive	500 000 €		FEDER 612 dans la limite de 1M€ (maxi: 20%) pour l'ensemble des projets	POLITIQUE DE LA VILLE/ EUROPE
			2 594 637 €			
			2 344 482 €			
24	ANRU - Rivet - Réhabilitation des logements	Brive'habitat	10 237 500 €		FEDER 2312	POLITIQUE DE LA VILLE TRANSITION ENERGETIQUE
Projets en amorçage						
> Régie de Quartier (CABB)						ESS/ POLITIQUE DE LA VILLE
2.3 : Faire du sport et de la culture, des facteurs d'attractivité, de développement économique et touristique pour une économie présentielle dynamique						
Les équipements culturels et sportifs contribuent à l'ancrage et au bien vivre des populations locales en renforçant son appropriation et le sentiment d'appartenance. De plus ils participent à sa renommée et à son attractivité auprès d'une population extérieure par l'organisation notamment de grands événements sportifs et culturels. Ces équipements sont particulièrement pourvoyeurs d'économie présentielle .						
Projets structurants						
25	<u>Activités culturelles et artistiques de la scène nationale EPCC L'Empreinte</u>	"Les Treize Arches"/ "Les 7 Collines" (2018) EPCC "L'Empreinte"	2 612 440 € (2018)	Maxi : 300 000 €/ an	2018 : 300 000 € (CP 12/03/2018)	CULTURE
26	<u>Cité de l'Accordéon et des patrimoines de Tulle</u>	Commune de Tulle	7 366 400 €	Maxi : 20%	Maxi : 20% plafonnée à 1M€	CULTURE / PATRIMOINE
27	<u>Tintignac construction d'un bâtiment muséal et création circuit d'interprétation (1ère + 2ème tranche)</u>	Commune de Naves/ SEM	4 757 000 €	Maxi : 20% plafonnée à 1 M€	Equipements culturels + FEDER 511	CULTURE / PATRIMOINE/ TOURISME
28	Musée Labenche - Aménagement des réserves Cassan et du rez-de-chaussée	Commune de Brive	1 397 000 €	Maxi : 20%	Etude préalable réalisée Equipements culturels + FEDER 511	CULTURE/ PATRIMOINE
29	Travaux Musée Michelet	Commune de Brive	100 000 €	Maxi : 20%		CULTURE/ PATRIMOINE
30	Projet d'hébergement et d'accueil - résidence d'artistes	Commune de Chanteix	320 000 €	Maxi : 20% (hors mobilier)		CULTURE
31	Restructuration de la médiathèque de Malemort et création d'une médiathèque à Saint-Pantaléon de Larche	Commune de Malemort	154 000 €	Maxi : 20%	Intervention régionale uniquement si impact intercommunal	CULTURE
		Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche	300 000 €	Maxi : 20%		
32	<u>Rénovation du centre d'excellence de formation du club Athlétique Brive Rugby</u>	Club Athlétique Briviste Rugby	3 000 000 €	Participation globale d'environ 1M€ au bénéfice de ces 2 projets d'équipements sportifs	Aide au 1er club néo-aquitain "judo"	SPORT
33	<u>Extension du dojo municipal</u>	Commune de Brive	246 000 €			
34	<u>Equipement sportif du lycée Bassaler et du territoire - construction d'une salle semi-spécialisée</u>	Région Nouvelle Aquitaine	1 600 000 €	1 600 000 €	Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)	CONSTRUCTION IMMOBILIERE
Projets en amorçage						
> Aménagement ancienne habitation en lieu d'expo et de rencontre (Cornil) > Création d'un Pôle culturel - Etude maîtrise d'œuvre (Brive)						CULTURE/ PATRIMOINE SPORT

AXE 3 :						
Conforter un cadre de vie préservé durable en s'appuyant sur ses ressources spécifiques						
3.1 : Maintenir une agriculture dynamique en s'appuyant notamment sur l'agriculture biologique et le développement des circuits courts pour une ressource agricole diversifiée et valorisée						
Le territoire possède une agriculture de qualité mais il existe des besoins de développement de la transformation des productions agricoles et de la diversification commerciale. Il s'agit de valoriser et soutenir les filières courtes par le maillage du territoire en s'appuyant sur des infrastructures adaptées telles que les halles alimentaires à usage multiple. En effet, ces équipements répondent non seulement la nécessaire diffusion économique et touristique des productions locales, mais aussi à un besoin de cohésion sociale, d'animation et de convivialité participant à la revitalisation des centres bourgs.						
Projets structurants						
35	<u>Atelier de transformation de produits agricoles</u>	Tulle Agglo	1 707 911 €	Maxi : 200 000€		AGRICULTURE
36	<u>Structurer la filière locale d'approvisionnement en produits agricoles de proximité à destination des professionnels du secteur alimentaire en Corrèze</u>	Chambre d'Agriculture de la Corrèze (en partenariat avec Tulle Agglo et CABB)	178 221 €	49 700 €	AAP "Circuits alimentaires locaux" CP 16/11/2018 (soit 69,48% d'une dépense éligible de 71 531,10€ pour les 7 bassins de consommation du Département)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
37	Travaux salle des congrès et halle et espace Herbert	Commune d'Objat	735 000 €	Maxi : 100 000 € (halle couverte)	FEDER 613	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
38	Sécurisation, dépollution ancien site industriel/aménagement entrée de bourg - Halle Couverte	Commune de St-Cernin de Larche	626 052 €	Maxi : 100 000 € (halle couverte)		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
39	1ère phase de reconversion de la Caserne Brune à Brive (aménagement du site)	Société Publique Locale de Brive et de son Agglomération (SPLBA)	9 778 772 €	1 389 000 €	CP du 30/06/2014 (contrat mixte de l'Agglomération du Bassin de Brive) Demande de prorogation en date du 17/09/2018 portant le délai de réalisation à 120 mois soit jusqu'au 30/06/2024	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
> Création d'un espace commercial (halle) et d'un espace culturel vie et métier d'autrefois "forge musée" (Orliac de Bar) > Halle couverte (Chabrignac) et aménagement de halles (Le Lonzac, Cornil)						AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CULTURE/ PATRIMOINE
3.2 : Favoriser la transition énergétique et les modes de déplacements doux pour un développement du territoire respectueux et durable						
La transition écologique et énergétique est une préoccupation majeure pour promouvoir un développement respectueux et durable. Le développement des modes de chauffage biomasse, le recours aux énergies renouvelables, la valorisation des déchets en diversifiant les filières de recyclages sont des objectifs prioritaires pour garantir la qualité du cadre de vie en même temps qu'ils sont créateurs d'emplois et de richesses. Ils doivent être couplés avec le renforcement des modes déplacements doux en favorisant l'utilisation des transports en commun et l'alternative à la voiture .						
Projets structurants						
40	<u>SEM Chaufferies Bois</u>	Tulle Agglo	2 950 000 €		AAP "Chaleur renouvelable" Aide régionale calculée selon données économiques + FEDER 211	ENERGIE
41	Autoconsommation photovoltaïque de 3 sites eau potable / assainissement	CABB	749 500 €		AAP "Autoconsommation à électricité renouvelable"	ENERGIE
42	Bornes de recharge pour véhicule électrique	CABB	210 000 €	Maxi: 50%	Uniquement sur les bornes de recharge rapide et ultra-rapide avec stockage	ENERGIE
43	Economie d'énergie sur bâtiments: remplacement menuiserie et isolation et photovoltaïque	Commune de Cosnac	130 000 €		AAP Autoconsommation électricité renouvelable (étude préalable nécessaire)	ENERGIE
44	Rénovation énergétique des bâtiments	Commune d'Ussac	35 000 €		AAP "Chaleur renouvelable"	ENERGIE
Projets en amorçage						
> Biométhanisation (Brive) > Bornes de recharges pour véhicules électriques (Tulle Agglo) > Démarche globale mobilité (Tulle Agglo)						ENERGIE MOBILITE

3.3 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et bâti existant afin de renforcer l'attractivité et l'appartenance au territoire pour une identité locale ressource et fédératrice						
De nombreux sites remarquables naturels ou architecturaux sont à noter. Cette qualité patrimoniale n'est pas suffisamment valorisée et nécessite d'être renforcée pour améliorer sa lisibilité, son identité. Il s'agit donc de restaurer et de valoriser le potentiel socio-économique et touristique du territoire pour en faire pleinement une ressource de développement et d'identité locale .						
Projets structurants						
45	Restauration de la collégiale St-Martin	Commune de Brive	465 000 €	36 750 €	15% maxi sur une opération globalisée de 245 000 € de dépenses éligibles	PATRIMOINE
46	Restauration "La collégiale"	Commune de Turenne	2 385 597 €	180 000 € sur 3 ans	15% maxi sur des travaux plafonnés à 400 000 €/ an	PATRIMOINE
47	Restauration du clocher Eglise classée	Commune de Donzenac	1 350 074 €	180 000 € sur 3 ans (60 000€ CP 09/07/2018)	15% maxi des travaux plafonnés à 400 000 €/ an	PATRIMOINE
48	Valorisation du castel espace muséographique + jardin	Commune de Gimelles-Cascades	865 000 €	15% (étude et travaux), 20% (scénographie)	15% maxi sur étude et travaux (Patrimoine) FEADER 765 20% maxi sur la scénographie - dépenses plafonnées à 50 000€ (Tourisme)	PATRIMOINE/ TOURISME
49	Restauration de l'église de la chapelle des Pénitents et de la Porte Margot	Commune de Corrèze	1 499 000 €	Maxi : 25%	Hors mise aux normes	PATRIMOINE
50	Travaux de l'église d'Yssandon	Commune d'Yssandon	1 044 500 €	156 675 € sur 3 ans	15% maxi des travaux plafonnés à 400 000€/ an	PATRIMOINE
51	Restauration d'édifices protégés (toiture de l'église d'Estivals, tour de Montemart à Malemort, églises de Naves, Seilhac et Vignols)	Commune d'Estivals Commune de Malemort Commune de Naves Commune de Seilhac Commune de Vignols	865 683 €	Maxi : 25%		PATRIMOINE
Axe 4 :						
Mettre en place une gouvernance ouverte de projet à l'échelle du territoire de contractualisation						
4.1 : Développer les habitudes de travail et la complémentarité entre les deux agglomérations, moteurs du département						
Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière d'économie, de formations et de développement des activités de pleine nature. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.						
Projets en amorçage						
52	Chef de projet territorial	CABB/ Tulle Agglo	0,5 ETP	12 500 €	50% d'une dépense plafonnée à 25 000 €	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
53	Chef de projet économie-emploi-formation		1 ETP	25 000 €	En amorçage; 50% d'une dépense plafonnée à 50 000€	
54	Chargé de mission thématique "Sport et activité de pleine nature"		1 ETP	25 000 €	50% d'une dépense plafonnée à 50 000€	
55	Chargé de mission thématique "Formation"		0,5 ETP	12 500 €	50% d'une dépense plafonnée à 25 000 €	
Programme LEADER						
56	Programmation LEADER contrepartie régionale	Soutiens aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales		Engagement des opérations individuelles en CP		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /LEADER